# La croisade européenne pour les métaux de la transition « verte »[1]

Alejandro González et Bart-Jaap Verbeek[2]

**En compétition avec la Chine et les États-Unis, l'Union européenne mène une course mondiale pour garantir son accès aux minéraux critiques, essentiels pour sa transition énergétique. Cette stratégie, basée sur des accords commerciaux asymétriques avec les pays du Sud riches en ressources, favorise l'extractivisme plutôt que la réduction de sa surconsommation, renforçant en cela les dynamiques néocoloniales et les crises socio-environnementales.**

Pour engager sa transition « verte » et devenir « climatiquement neutre », l'Union européenne (UE) s'est engagée dans la ruée globale et néocoloniale vers les matières premières. Plutôt que de s'attaquer à sa propre surconsommation, l'Europe alimente sa demande de nickel, de lithium et d'autres minéraux en abusant d'accords commerciaux déséquilibrés avec les pays du Sud global riches en ressources. La Commission européenne a en effet élaboré une stratégie ambitieuse pour atteindre la « neutralité climatique » d'ici 2050, avec une priorité donnée à l'électrification des transports. D'énormes quantités de matières premières lui sont nécessaires pour produire des batteries destinées aux véhicules électriques. Pour satisfaire cette demande, l'Union européenne a multiplié les

1. Version réduite d'une analyse éditée par SOMO (www.somo.nl), mai 2024, sous le titre : « The EU's critical minerals crusade – How the EU trade policy on raw materials deepens the environmental and inequality crises ».
2. Chercheurs en justice climatique, responsabilité des entreprises et gouvernance transnationale du commerce au Centre for Research on Multinational Corporations – SOMO.

initiatives : le « plan industriel du pacte vert », le « règlement pour une industrie “zéro net” » et la « législation sur les matières premières critiques ».

Derrière cette façade verte, l’Europe poursuit de la sorte une stratégie de croissance gourmande en ressources, afin de permettre à ses industries de tirer profit des technologies à faibles émissions. Cette priorité donnée à la croissance néglige le fait que la surconsommation des pays riches est la cause principale du dérèglement climatique et la cause principale de la perte de biodiversité, de la pollution et des déchets. Au lieu de freiner sa dépendance aux ressources non durables, l’UE cherche à augmenter et diversifier ses approvisionnements, en nouant des partenariats stratégiques et des accords commerciaux avec des pays dotés de ressources. Ses États membres ainsi que d’autres pays à hauts revenus consomment déjà six fois plus de matériaux par habitant que ceux à faibles revenus.

Au travers du commerce mondial, l’UE délocalise les impacts environnementaux de sa consommation – tels que la pollution, la pénurie d’eau et les émissions de $CO^2$ – vers des pays riches en ressources naturelles, le plus souvent avec une valeur ajoutée minimale dans ces régions. Pire encore, le régime commercial défavorable permet d’empêcher ces pays du Sud de progresser dans les chaînes de valeur mondiales. Bien qu’il soit essentiel de sortir de la dépendance au pétrole et de décarboner les transports, la production massive de véhicules électriques pour un usage privé individuel n’est pas une solution durable. Des alternatives moins avides en ressources existent, telles que l’amélioration de l’aménagement urbain et des transports publics, ainsi que la promotion des modes de déplacement actifs comme le vélo et la marche. Selon le groupe international d’experts sur les ressources de l’ONU, ces mesures pourraient réduire de moitié la consommation mondiale d’énergie d’ici 2060 et diminuer les émissions de 60 %, offrant ainsi une voie prometteuse vers un avenir plus durable.

## La dépendance de l’UE aux matières premières

Les matières premières sont essentielles aux secteurs stratégiques de l’UE, tels que les énergies renouvelables, l’électromobilité, les industries à forte intensité énergétique, les technologies de l’information et de la communication (TIC), ainsi que l’aérospatiale et la défense. Cependant, l’UE ne produit actuellement que 2 % des

matières premières nécessaires à la fabrication de ses éoliennes, batteries lithium-ion, moteurs de traction et pompes à chaleur. La majorité de ces matériaux sont donc importés d'autres régions. Concernant les panneaux solaires, lanceurs spatiaux, drones, satellites et robotique, la contribution européenne en matières premières ne dépasse pas 4 %.

Les véhicules électriques représentent la plus grande part (50 à 60 %) de la demande en matériaux prévue pour toutes les technologies à faible émission de carbone, de sorte que la plupart des minerais sont utilisés dans les batteries des voitures électriques privées, plutôt que dans les éoliennes ou les panneaux solaires. Une poignée de pays dominent la production de ces matériaux, notamment la République démocratique du Congo (cobalt), l'Australie (lithium), le Chili (cuivre et lithium), la Chine (graphite) et l'Indonésie (nickel). La Chine occupe une position dominante dans le traitement des minerais, avec 100 % de l'approvisionnement mondial de graphite naturel raffiné, plus de 90 % du manganèse, 70 % du cobalt, près de 60 % du lithium et environ 40 % du cuivre.

Les industries stratégiques de l'UE dépendent donc fortement de ces pays. Un rapport prospectif de l'UE (European Commission, 2023) a analysé les dépendances européennes dans les chaînes d'approvisionnement de quinze technologies clés. Il en ressort que les risques d'approvisionnement sont particulièrement élevés au stade des matières premières, où la contribution européenne à la production mondiale n'excède jamais 7 %. La vulnérabilité de l'UE tend à diminuer à mesure que l'on progresse dans la chaîne de valeur. Toutefois pour certaines technologies, comme les batteries lithium-ion, l'UE reste fortement dépendante tout au long de la chaîne. Avec une part moyenne de 28 % de la production mondiale, elle est relativement plus solide dans la fabrication des technologies finales.

## La ruée vers les minéraux critiques

La stratégie européenne visant à sécuriser l'accès aux matières premières via le commerce n'est pas un phénomène nouveau. Depuis l'époque coloniale, l'Europe s'est enrichie en important des matières premières à bas coût et en exportant des produits finis à forte valeur ajoutée. Ces relations commerciales ont favorisé l'émergence de déséquilibres structurels dans l'économie mondiale, avec de nombreux pays du Sud global bloqués au bas de la chaîne

de valeur mondiale, en raison de leur dépendance excessive aux industries extractives et à des activités manufacturières à faible valeur ajoutée.

Le nouvel intérêt de l'UE pour une croissance « verte » domestique et la recherche accrue de matières premières critiques dans le cadre de la transition écologique perpétuent ces dynamiques de dépendance et de développement inégal. En réponse au programme « Made in China 2025 » et à l'Inflation Reduction Act des États-Unis, qui prévoient tous deux un soutien important de l'État à leurs industries nationales, l'UE a renforcé ses propres plans visant à décarboner et revitaliser ses industries, à travers un ensemble de mesures législatives.

À travers son « plan industriel du pacte vert », elle cherche à mobiliser des fonds pour « accroître la compétitivité de l'industrie européenne à zéro émission nette » et « saisir l'opportunité zéro émission nette », estimée à 650 milliards de dollars par an d'ici 2030. Dans le cadre du « règlement pour une industrie zéro net », l'UE vise à produire, d'ici 2030, 40 % de ses technologies stratégiques à zéro émission nette, y compris les batteries. Et avec son Critical Raw Materials Act (CRMA), elle fixe ses ambitions à extraire au moins 10 %, traiter 40 % et recycler 25 % de sa consommation annuelle en minéraux stratégiques d'ici 2030. En outre, la dépendance à un seul pays tiers pour chaque matière première stratégique ne devra pas dépasser 65 %.

Cependant, le Centre de recherche sur les multinationales (SOMO) et de nombreuses organisations de la société civile ont exprimé leurs préoccupations concernant le CRMA, qui permet à l'UE d'identifier des projets stratégiques d'exploitation minière, de traitement ou de recyclage et de leur accorder des exemptions réglementaires, compromettant ainsi les protections environnementales. La priorité donnée à l'octroi rapide de permis pour de tels projets présente le risque de négliger les impacts socio-environnementaux. En théorie, l'UE exige que les entreprises mènent leurs projets de manière durable. Toutefois, celles-ci peuvent démontrer leur conformité en obtenant des certifications délivrées par des programmes industriels défaillants, marqués par des conflits d'intérêts, un manque de transparence et une faible responsabilité. En résumé, le CRMA et d'autres initiatives échouent à traiter le problème de la consommation non durable de l'Europe.

Pour diversifier l'approvisionnement en matières premières, le CRMA propose plusieurs mesures liées au commerce international, notamment la création d'un « Club des matières premières critiques »[3], l'élargissement des partenariats stratégiques et l'utilisation d'accords commerciaux pour garantir l'accès à ces ressources. Au cours des trois dernières années, l'UE a conclu des partenariats stratégiques sur les matières premières avec plusieurs économies émergentes et en développement. Ces partenariats sont présentés comme « mutuellement bénéfiques », visant à garantir une production et un approvisionnement durables et responsables en minéraux critiques, et en favorisant la création de « valeur ajoutée » locale dans ces pays.

Cependant, les textes manquent de clarté et les définitions restent floues. Ils négligent les relations internationales asymétriques et ne traitent pas vraiment les transitions énergétiques des partenaires vers des énergies renouvelables, ni l'amélioration de l'accès local à l'énergie propre. Plus important encore, ces partenariats stratégiques ne sont pas juridiquement contraignants. Leur langage vague sur le « gagnant-gagnant » est souvent contredit par les dispositions impératives des accords de libre-échange (ALE).

## Comment les politiques commerciales de l'UE renforcent les inégalités

Selon l'Agence internationale pour les énergies renouvelables, l'extraction de nickel, de lithium et de cobalt ne représente que 0,6 % de la valeur totale des batteries et des véhicules électriques. Ce pourcentage n'atteint que 1,1 % lorsque l'on inclut la fonte et le raffinage des concentrés minéraux en métaux de qualité industrielle. La plus grande part de la valeur se situe à l'autre extrémité de la chaîne, dans la production proprement dite des batteries et des véhicules électriques.

De nombreux pays ont renforcé leur contrôle sur les ressources minières, pour améliorer leur position dans la chaîne de valeur. Les restrictions à l'exportation des minéraux critiques sont en augmentation, influençant l'accessibilité et les prix pour les

3. Le « Critical Raw Materials Club » a été remplacé par le « Mineral Security Partnership Forum », qui est codirigé par l'UE et les États-Unis et vise à accélérer les projets (durables) relatifs aux matières premières critiques. En excluant la Chine, l'UE et les États-Unis cherchent à réduire leur dépendance vis-à-vis de ce pays, tout en s'adressant à d'autres membres potentiels dans le monde.

régions consommatrices comme l'UE. L'Indonésie, la Namibie et le Zimbabwe ont ainsi pris des mesures pour décourager les exportations de matières premières et promouvoir leur traitement local, dans le but de développer des industries nationales à plus forte valeur ajoutée. En réponse, Bruxelles a révisé sa stratégie commerciale, en mettant l'accent sur « l'autonomie stratégique ouverte ». Cette approche prévoit des mesures plus strictes, utilisant les règles de l'Organisation mondiale du commerce (OMC), les ALE et la protection commerciale unilatérale pour garantir l'accès de ses industries aux matières premières.

### Utilisation des règles de l'OMC

L'UE est un fervent défenseur de l'OMC comme forum pour contester les mesures prises par les pays riches en ressources visant à restreindre l'exportation de matières premières non transformées. En 2012, elle a remporté un succès contre la Chine, qui avait imposé des limitations sur les exportations de métaux « rares », et ces mesures ont été levées en 2015.

Plus récemment, en 2021, l'Union a déposé une plainte contre l'Indonésie concernant son interdiction d'exporter du nickel, soutenant que ces mesures entravaient l'accès et faussaient les prix du marché mondial, affectant les sidérurgistes européens. En 2022, l'organe de règlement des différends (ORD) de l'OMC a donné raison à l'UE, rejetant l'argument de l'Indonésie sur le risque de pénurie d'un produit essentiel à l'économie du pays. L'Indonésie a ensuite fait appel, mais la procédure est en suspens en raison du blocage de l'organe d'appel de l'OMC. Cette situation permet à l'Indonésie d'ignorer la décision de l'ORD.

Bien que l'OMC interdise les restrictions quantitatives d'exportation, telles que les quotas, certains pays utilisent d'autres mesures, comme les taxes à l'exportation. L'UE tente de contrer ces pratiques, en intégrant cette interdiction dans ses accords commerciaux.

### Extension des accords de libre-échange par l'UE

L'UE est le bloc économique le plus actif dans la négociation et la modernisation des accords de libre-échange, élargissant constamment son réseau. Bien que chaque ALE résulte de négociations, ils comportent souvent des éléments communs, limitant la capacité des gouvernements à gérer leurs ressources minières ou à garantir que les bénéfices restent sur leur territoire. Parmi les aspects les

plus préjudiciables des ALE promus par l'UE, figurent les éléments suivants.

- La réduction ou l'élimination des droits d'importation. Cela pourrait freiner le développement des industries nationales, qui auront du mal à rivaliser avec l'augmentation des importations étrangères, notamment dans des secteurs émergents comme les énergies renouvelables ou la mobilité. La perte de revenus tarifaires pourrait également affecter les recettes fiscales et accroître la dette publique.
- L'interdiction des droits d'exportation ou d'autres restrictions à l'exportation, tels que les interdictions ou les quotas, la règle du traitement national, les licences. Ces interdictions pourraient nuire à la capacité des pays à surveiller efficacement les exportations de minéraux, à générer des revenus, à garantir la sécurité de l'approvisionnement national, à promouvoir la transformation et la valeur ajoutée et à protéger les industries en aval.
- L'exigence d'engagements en matière d'accès au marché et de libéralisation. Ces dispositions empêchent les pays de limiter ou conditionner les investissements entrants. Elles interdisent aux gouvernements de : contrôler le nombre d'entreprises dans des secteurs spécifiques (extraction minière, production de batteries) ; fixer des plafonds sur les opérations ou la production ; restreindre la participation des capitaux étrangers d'une entreprise à des parts minoritaires (pour favoriser le développement des acteurs nationaux) ; ou exiger que des investisseurs étrangers forment des coentreprises avec des entreprises nationales, y compris publiques.
- L'interdiction des exigences de performance. Cela empêcherait les pays d'exiger des investisseurs étrangers des obligations telles que l'utilisation d'un certain pourcentage d'intrants nationaux, le transfert de technologies, l'embauche de travailleurs locaux ou la conduite d'activités de recherche et de développement dans le pays. Ces dispositions restreindraient davantage la capacité des partenaires commerciaux à renforcer et à améliorer leurs capacités industrielles, grâce aux effets d'entraînement et aux liens générés par les investissements directs étrangers.
- L'intégration des règles sur la protection des investissements. Ces règles permettraient aux investisseurs européens d'intenter directement des poursuites contre des gouvernements via l'ICS (Investment Court System) pour diverses mesures

réglementaires affectant leurs activités commerciales et les profits escomptés. Ce mécanisme juridique donne aux investisseurs de l'UE un levier important pour contester les lois et réglementations d'autres pays, y compris les dispositions législatives relatives aux subventions, aux allègements fiscaux, aux taux de redevance, aux normes environnementales et aux moratoires sur l'octroi de nouveaux permis.

- L'intégration de chapitres sur l'énergie et les matières premières dans les négociations des ALE, qui vont au-delà des règles actuelles de l'OMC contre les barrières à l'exportation pour l'énergie et les matières premières. Ces chapitres visent à assurer les principes du libre marché en ce qui concerne le commerce de l'énergie et des matières premières, interdisant par exemple, les monopoles d'exportation, les systèmes de double prix (où les prix de vente nationaux sont inférieurs aux prix des exportations), et en garantissant l'accès de l'UE aux infrastructures de transport de l'énergie et aux procédures d'octroi de licences. De telles dispositions pourraient empêcher les agences gouvernementales et les entreprises publiques de gérer l'approvisionnement en matières premières dans l'intérêt national, tandis que le libre accès aux infrastructures énergétiques pourrait perturber les approvisionnements énergétiques nationaux.

### Pratiques unilatérales de défense commerciale

En plus des ALE, l'UE a renforcé ses instruments de défense commerciale unilatéraux (Crochet, 2022) « pour contraindre d'autres pays à fournir des matières premières aux usines européennes ». Par exemple, elle peut imposer des droits de douane plus élevés aux pays qui cherchent à traiter leurs matières premières sur leur territoire. Dans le différend avec l'Indonésie sur les restrictions à l'exportation de nickel, la Commission prévoit d'utiliser pour la première fois le « règlement d'exécution » de l'UE. Ce mécanisme permettrait de faire appliquer unilatéralement une décision de l'OMC, malgré l'absence d'un organe d'appel fonctionnel et pourrait entraîner des tarifs douaniers de rétorsion sur les produits indonésiens ou des restrictions sur les importations et les exportations. En réponse aux plaintes de la European Steel Association, l'UE a déjà instauré des mesures antidumping sur l'acier inoxydable importé d'Indonésie, une décision contestée par Jakarta devant l'OMC.

### Mercantilisme vert et instrumentalisation des politiques

En somme, la stratégie commerciale et industrielle de l'UE s'apparente à une forme de « mercantilisme vert » : elle vise à promouvoir des investissements dans des industries et technologies clés pour renforcer sa compétitivité économique, tout en accumulant des richesses grâce aux excédents commerciaux sur les marchés mondiaux des technologies et services à faible émission de carbone. En cela, les transitions énergétiques et de mobilité de l'UE alimentent les inégalités mondiales. D'ici 2030, la Chine, l'UE et les États-Unis pourraient détenir près de 80 % du marché des technologies d'énergie propre. Leur production repose sur l'importation des matières premières, dont l'extraction entraîne de graves conséquences sociales et environnementales dans les pays riches en ressources, qui tirent peu de valeur ajoutée de leur exploitation.

En privilégiant ses industries au détriment des pays producteurs, la politique commerciale de l'UE perpétue des relations internationales néocoloniales et asymétriques. Ce système cantonne les pays du Sud global dans un rôle de simples fournisseurs de matières premières, entravant leur capacité à gérer leurs propres ressources et à développer leurs industries. L'instrumentalisation de la politique commerciale comme outil de coercition compromet clairement la capacité des « partenaires » à gérer leurs propres ressources et à soutenir leurs industries. Sous le prétexte de partenariats « gagnant-gagnant », l'UE exploite ces ressources à son avantage, perpétuant un modèle de croissance intensif qui est à l'origine des crises planétaires.

## L'extractivisme en hausse et les crises environnementales

La compétition géopolitique croissante autour de la décarbonation stimule la demande en matières premières critiques pour les véhicules électriques et d'autres technologies à faible émission de carbone. Cette course aux ressources, menée par l'UE, les États-Unis et la Chine, a de profondes répercussions sur les populations et les écosystèmes. Par exemple, en Indonésie, l'extraction accélérée de nickel entraîne déforestation, perte de biodiversité, pollution, érosion des sols et destruction des zones côtières, menaçant les communautés locales. Au Chili, l'extraction de lithium dans la région de l'Atacama menace les écosystèmes fragiles et les ressources en eau, laissant des résidus toxiques qui nuisent à la flore et la faune, et affectent les populations indigènes, souvent non consultées.

Les ALE de l'UE ont pour objectif de faciliter le commerce et l'investissement dans les secteurs de l'énergie et des matières premières, en visant une intensification des industries extractives. Les évaluations d'impact de l'UE reconnaissent les graves conséquences sociales et environnementales de l'extraction et avertissent que ces accords risquent de les aggraver, en raison de la hausse de la demande en matières premières et des investissements européens dans ces secteurs.

Bien que les ALE de l'UE incluent des chapitres sur le commerce et le développement durable (CDD), ces dispositions – qui se limitent à des engagements généraux envers les conventions internationales sur le travail et l'environnement – sont inefficaces. Elles n'exigent pas le respect des droits des communautés affectées, notamment le consentement préalable, libre et éclairé (CPLE) des peuples autochtones. À l'exception des accords de libre-échange entre l'UE et la Nouvelle-Zélande, les différends relevant de ces dispositions sont traités via des mécanismes de dialogue sans sanctions, rendant leur application illusoire. En cherchant à accroître le commerce et l'investissement dans les matières premières critiques, les ALE de l'UE aggravent les abus contre la nature et les populations, tout en échouant à garantir le respect des normes internationales et à offrir des voies de recours efficaces aux communautés affectées.

## La voie à suivre : aligner commerce et transition juste

La science est claire : la sortie progressive d'une économie fondée sur les combustibles fossiles ne suffira pas à résoudre les crises planétaires. L'extraction et le traitement des ressources mondiales sont déjà responsables de 60 % des impacts du changement climatique, de 40 % de la pollution atmosphérique et de 90 % du stress hydrique et de la perte de biodiversité liée à l'usage des sols. Il est urgent pour les pays riches de réduire leur consommation de ressources. Actuellement, l'UE fait l'inverse en s'efforçant de sécuriser l'accès aux minerais, afin de soutenir les ambitions de ses entreprises et tirer profit des technologies bas carbone.

La plupart des minéraux recherchés servent à produire des batteries pour des véhicules électriques privés, qui représentent plus de 90 % de la demande stratégique de l'UE en nickel, cobalt, graphite et lithium, plutôt qu'à des technologies essentielles comme l'énergie éolienne et solaire. Pour alléger sa pression sur les autres

régions et les limites planétaires, l'UE doit réduire sa consommation « insoutenable » en ressources, dont les minéraux critiques, et fixer un objectif clair et contraignant pour diminuer son empreinte matérielle, actuellement plus de deux fois supérieure au niveau dit « durable ». Une directive européenne sur la gestion durable des ressources[4], soutenue par des organisations environnementales, pourrait introduire un tel objectif juridiquement contraignant.

Des objectifs spécifiques par secteur sont aussi nécessaires. Les stratégies de décarbonation dans la mobilité doivent encourager la production de batteries et de véhicules électriques (VE) moins nombreux et plus petits, afin de réduire la demande en minéraux. Tant que l'UE dépend des importations de matières premières, il est impératif qu'elle respecte des normes sociales et environnementales strictes dans son approvisionnement. Cela inclut la protection des droits humains, y compris le CPLE des peuples indigènes, ainsi qu'une gouvernance environnementale solide. Des réglementations sur l'approvisionnement responsable, assorties d'une surveillance rigoureuse, sont indispensables pour garantir le respect de ces obligations tout au long des chaînes d'approvisionnement.

Les grandes entreprises qui utilisent ces matières premières doivent être tenues à un « devoir de vigilance » en matière de droits humains et d'environnement, en veillant à identifier et évaluer les risques socio-environnementaux tout au long de leurs chaînes d'approvisionnement. Les autorités de contrôle des États de l'UE devraient disposer de moyens suffisants pour les vérifier et sanctionner en cas de violations. Les accords commerciaux et les partenariats de l'UE sont appelés à soutenir, et non à entraver, les efforts des pays producteurs pour valoriser leurs ressources et préserver leur « *policy space* », afin d'y promouvoir des industries en aval et des activités à valeur ajoutée. Ces pays doivent pouvoir gérer leurs exportations en accord avec leurs stratégies de développement, de manière transparente, responsable, inclusive et démocratiquement responsable. Cela inclut des mesures d'exportation temporaires ou d'autres restrictions pour favoriser l'industrialisation nationale, protéger les revenus, l'approvisionnement domestique et l'environnement.

---

4. friendsoftheearth.eu/publication/joint-paper-for-an-eu-directive-on-sustainable-resource-management/.

Le recours à des mesures de protection et des droits de douane leur permettrait de protéger les industries naissantes contre les perturbations économiques et sociales causées par l'augmentation des importations. Les pays producteurs doivent pouvoir obtenir des retombées positives des investissements étrangers, notamment par le transfert de technologie, les coentreprises, l'emploi local, et la recherche et développement. Les accords commerciaux entre l'UE et d'autres pays doivent comporter des engagements contraignants et exécutoires en matière de droits humains et de protection de l'environnement. La libéralisation du commerce des produits énergétiques et des matières premières est à conditionner au respect de ces engagements, tout en garantissant aux communautés affectées l'accès à des recours efficaces en cas de préjudices.

Il est également crucial de mettre un terme à l'accès privilégié des investisseurs à la résolution des litiges dans le cadre du Système juridictionnel des investissements (ICS). En supprimant ce privilège, les entreprises ne pourront plus contester un large éventail d'actions gouvernementales tout au long de la chaîne d'approvisionnement en minéraux, y compris en matière d'exploitation minière durable et responsable. Enfin, l'UE est appelée à cesser d'utiliser l'OMC et d'autres mécanismes de règlement des différends pour contester les efforts des pays producteurs visant à soutenir leurs propres industries. À la place, elle devrait établir des partenariats favorisant les développements et les innovations technologiques écologiques dans les pays du Sud global. Ces collaborations, adaptées au contexte, incluraient un soutien aux transitions énergétiques nationales, aux besoins énergétiques locaux, aux mesures d'adaptation au climat et à des revenus équitables.

Traduction de l'anglais : Nicolas Van Der Kelen

**Bibliographie**

Crochet V. (2022), « Trade Defence Instruments : A New Tool for the European Union's Extractivism », *European Journal of International Law*, vol.33, n° 2.

European Commission (2023), *Supply chain analysis and material demand forecast in strategic technologies and sectors in the EU – A foresight study*, Publications Office of the European Union, Luxembourg.